



# La multifonctionnalité de l'agriculture et les « considérations autres que d'ordre commercial »

Avec les nouvelles négociations à l'OMC, le caractère multifonctionnel de l'agriculture est réaffirmé par certains comme garde-fou à une libéralisation accrue. Ce concept rappelle simplement que l'agriculture, au-delà de sa fonction primaire de production de nourriture et de matières premières, remplit d'autres fonctions (sécurité alimentaire, fonction environnementale, aménagement du territoire, emploi ...). Parce que l'OMC va dans le sens d'une « marchandisation » de l'agriculture et que le marché ne prend pas spontanément en compte ces fonctions non marchandes, certaines formes de soutien public peuvent dès lors s'avérer nécessaires pour les obtenir. C'est pourquoi l'Europe, la Norvège, le Japon, la Suisse ou la Corée mettent en avant la multifonctionnalité de leur agriculture pour défendre des politiques interventionnistes. Ils espèrent trouver des alliés, notamment parmi les pays du Sud qui, après le cycle d'Uruguay, ont vu fondre leurs marges de manœuvre en termes de politique agricole et de sécurité alimentaire. L'Accord agricole fait explicitement référence, mais de façon très succincte, aux « considérations autres que d'ordre commercial » de l'agriculture (en anglais « non trade concerns » ou NTCs). Il prévoit que les nouvelles négociations dans le secteur agricole devront prendre en compte ces considérations autres que d'ordre commercial.

Après avoir passé rapidement en revue les principales fonctions non commerciales de l'agriculture, la fiche présente les principales positions de négociation en présence vis-à-vis de la prise en compte de la multifonctionnalité dans les négociations actuelles.

## 1. LES «CONSIDERATIONS AUTRES QUE D'ORDRE COMMERCIAL»

**DÉFINITION.** Les « considérations autres que d'ordre commercial » recouvrent largement le concept de « multifonctionnalité » de l'agriculture : l'agriculture ne se limite pas uniquement à sa fonction primaire, c'est-à-dire la production d'aliments et de matières premières. Elle joue en effet de nombreux autres rôles : garantie d'un certain niveau de

sécurité alimentaire ; protection de l'environnement ; création d'emploi ; gestion des territoires ruraux ; gestion des ressources naturelles (sols, biodiversité), etc.

L'Accord sur l'agriculture cite explicitement deux aspects non commerciaux : la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

### 1.1. La sécurité alimentaire

**DÉFINITION.** Lors du Sommet mondial de l'Alimentation

#### PREAMBULE DE L'ACCORD SUR L'AGRICULTURE (EXTRAIT)

[...] Notant que les engagements au titre du programme de réforme devraient être pris de manière équitable par tous les Membres,

eu égard aux considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger l'environnement, eu égard

au fait qu'il est convenu qu'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement est un élément qui fait partie intégrante des négociations, et compte tenu des effets négatifs

possibles de la mise en œuvre du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. [...]



organisé en 1996 par la FAO, la sécurité alimentaire a été définie ainsi : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

### **Les moyens de la sécurité alimentaire**

Chaque Etat se doit de garantir l'accès à l'alimentation de l'ensemble de sa population. C'est là certainement sa principale mission. La sécurité alimentaire est d'ailleurs considérée de plus en plus comme un bien public.

Pour un pays, il est parfois moins coûteux d'acheter des céréales sur le marché mondial que de chercher à produire de quoi satisfaire toute la consommation alimentaire sur son territoire (autosuffisance alimentaire totale ou partielle). C'est d'ailleurs la solution prônée par certaines institutions internationales. Ceci permet par exemple d'éviter que des conditions climatiques défavorables (sécheresse par exemple) n'entraînent des famines.

Mais cette solution pose un sérieux problème : elle crée une dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Le pays est alors tributaire, pour son approvisionnement alimentaire, de la fluctuation des marchés mondiaux qui sont très instables (en prix et en quantités). L'alimentation à laquelle un pays peut avoir accès ne convient pas nécessairement à sa population (modes de consommation différents, qualité des aliments). Enfin, en cas de crise ou de conflit, il peut y avoir des difficultés d'approvisionnement.

### **La nécessaire intervention de l'Etat**

Certains Etats sont ainsi amenés à encourager leur production nationale, parfois en dépit de coûts de production plus élevés, afin de réduire leur niveau de dépendance alimentaire. Diverses mesures peuvent alors être prises :

- ① protection des facteurs de production à un niveau garantissant cette sécurité alimentaire : préservation des terres cultivables, maintien du nombre d'actifs agricoles ;
- ② pas de mesure favorisant la concentration des exploitations agricoles afin de répartir les risques (notamment climatiques) sur un plus vaste territoire ;
- ③ maintien d'un certain niveau de production au plan

national en fixant un pourcentage de la consommation nationale qui doit être couverte par la production nationale : seuil d'indépendance alimentaire ;

④ protection vis à vis du marché international (droits de douane par exemple) ;

⑤ lutte contre la pauvreté en milieu rural, parce que les petits producteurs sont à la fois les premiers acteurs de la sécurité alimentaire, et les premières victimes de l'insécurité.

## **1.2. La protection de l'environnement**

La fonction environnementale de l'agriculture est une des principales fonctions non-marchandes, et parfois la seule, reconnue à l'agriculture.

En effet, l'agriculture peut avoir des effets à la fois négatifs ou positifs sur l'environnement. Or l'ensemble des pays membres de l'OMC, y compris les pays les plus libéraux, reconnaissent l'existence que le marché ne permet pas de prendre en compte ces effets ; c'est ce que l'on appelle les défaillances du marché.

### **Les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement**

Aujourd'hui lorsque l'on parle des effets de l'agriculture, on pense en premier lieu à ses effets négatifs :

① la pratique de l'agriculture intensive conduit, en effet les agriculteurs à utiliser des produits chimiques (engrais, pesticides). Or, ces produits utilisés abusivement polluent les terres et les eaux.

② elle conduit aussi parfois à une surexploitation des terres dévastatrice pour l'environnement (érosion, désertification,...) et notamment sur les paysages.

③ l'agriculture peut également avoir des effets négatifs sur l'air et le climat mondial (émissions d'ammoniac et émission de gaz à effet de serre).

### **► Exemple de pratiques agricoles néfastes pour l'environnement : le cas de Madagascar**

La méthode de culture sur brûlis, pratiquée sur toute l'île, consiste à défricher par le feu les surfaces boisées pour les mettre en culture. Au bout de quelques années, la terre est épuisée, ses éléments

## **LA SECURITE ALIMENTAIRE POUR LE KENYA**

Dans sa proposition du 12

mars 2001 le Kenya souligne que «le processus de réforme n'a ni aidé le secteur agricole ni renforcé la sécurité alimentaire.

Dans ce pays «la croissance moyenne annuelle de la valeur ajoutée agricole est passée de 3,3 % dans les années 80 à 1,4 % dans les années 90, sans que cela soit compensé par une croissance dans le secteur industriel ou le secteur des services. Les produits alimentaires importés, de plus en plus nombreux, ont supplanté les produits des agriculteurs kenyans sur le marché intérieur. Sans

autre source de revenus, les agriculteurs ont eu des difficultés à acheter les produits alimentaires importés, aussi bon marché soient-ils, et cette situation a eu pour conséquence d'accroître la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Kenya.

Pour le Kenya, la sécurité alimentaire est la principale préoccupation liée à des considérations autres que d'ordre commercial. Le bon sens économique veut qu'un pays à vocation agricole qui est soumis à des contraintes financières en raison de problèmes d'endettement, de

difficultés afférentes à la balance des paiements et de termes de l'échange défavorables tente de satisfaire ses besoins alimentaires grâce à sa propre production (...).

Afin de traiter la question de la sécurité alimentaire, le Kenya suggère, comme dix autres pays en développement, la création d'une « boîte développement » qui devrait être conçue en vue de consolider, renforcer et appliquer concrètement le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Elle devrait permettre une certaine souplesse dans l'applica-

tion des mesures de sauvegarde d'urgence et des mesures de soutien interne qui sont étroitement liées aux mesures visant à répondre aux préoccupations en matière de développement des pays en développement, à savoir: forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, nécessité d'accroître la productivité agricole, sécurité alimentaire, nécessité de protéger les petits agriculteurs et lutte contre la pauvreté ». (...)

Source : OMC, Document G/AG/NG/W/ 136, 12/03/2001



nutritifs ayant tous été absorbés par les plantes (riz, manioc, patate douce, canne à sucre...). La parcelle est alors mise en jachère afin de reconstituer le sol. Malheureusement, du fait de la pression foncière, la durée trop courte entre deux jachères ne permet pas cette reconstitution. Les pluies érodent alors ce terrain mis à nu, emportant la mince couche fertile. Cette érosion provoque aussi l'ensablement des rizières situées au creux des vallées. Pendant ce temps de jachère insuffisant, le paysan défriche un nouveau carré de forêt et le cycle infernal recommence. Madagascar perd ainsi chaque année plus de 10 000 hectares de terres agricoles !

④ la spécialisation des agricultures (une terre correspond à une culture), l'uniformisation des méthodes de production (élevage intensif par exemple), les pollutions agricoles peuvent entraîner à terme une réduction de la biodiversité (diversité des variétés végétales et des races animales) et une perte des savoir-faire paysans.

⑤ de plus, l'augmentation des échanges commerciaux de produits agricoles grâce à la libéralisation des marchés peut favoriser la propagation des maladies et des ravageurs.

### **Les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement**

Mais l'agriculture, pratiquée de façon «durable» (c'est-à-dire avec des méthodes qui assurent à long terme la reproduction des systèmes de production), a aussi des effets positifs sur l'environnement :

① certains agriculteurs participent activement à des

programmes de préservation de la biodiversité (conservation à la ferme de cultures variées, programmes de sauvegarde de races rustiques d'animaux domestiques, etc.) ;

② les agriculteurs contribuent à entretenir les paysages ruraux lorsqu'ils pratiquent une agriculture raisonnée : il existe ainsi des sites naturels fragiles, que seule l'activité agricole permet de préserver (maintien de la fertilité des sols, lutte contre l'érosion...) ;

③ l'agriculture permet de lutter contre certaines pollutions.

### **► L'île Maurice : la canne à sucre contre l'effet de serre**

Pour l'île Maurice, l'agriculture peut contribuer à lutter contre l'effet de serre : en effet 86% des terres cultivables dans ce pays sont consacrés à la culture de la canne à sucre. Or, cette plante absorbe une très grande quantité de gaz carbonique. Surtout, elle fournit des combustibles non-fossiles et moins polluants. Elle contribue ainsi à limiter la concentration de carbone dans l'atmosphère et donc à lutter contre l'effet de serre.

### **► Le Japon : l'entretien des rizières**

Le Japon souligne que les rizières ont permis la maîtrise des inondations, la prévention de l'érosion, et le stockage de l'eau dans les réservoirs. L'abandon de terres dû à la libéralisation commerciale pourrait rompre l'équilibre entre production et conditions naturelles, et causer de graves dommages en matière d'environnement

## **LA SECURITE ALIMENTAIRE POUR L'INDE**

Pour l'Inde, la sécurité alimentaire est un enjeu national majeur. La libéralisation des échanges agricoles n'apporte pas de réponse satisfaisante à la préoccupation des pays en développement en matière de sécurité alimentaire, notamment en matière de préservation des moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et de production de denrées alimentaires en quantités suffisantes pour répondre aux besoins nationaux.

L'Inde justifie sa position en soulignant que l'approche de la sécurité alimentaire mondiale par le libre jeu des avantages comparatifs est irréaliste dans le contexte présent : les pays en développement font face à une contrainte de devises qui limite leur capacité d'importation, contrainte d'autant plus difficile à gérer que les marchés internationaux sont instables.

La production nationale est donc un élément incontournable d'une politique de sécurité alimentaire. Au moins trois types

de contraintes internes limitent néanmoins la capacité des pays en développement à accroître leur production domestique :

① Les exploitations sont de petites tailles, ce qui limite l'introduction de la mécanisation et freine l'adoption de nouvelles technologies. Subséquemment, la productivité est faible et la production est fluctuante.

② L'autoconsommation est importante.

③ Il y a une importante pression sur le foncier, du fait notamment de l'urbanisation croissante et de l'industrialisation, dans un contexte de forte croissance démographique.

En outre, le secteur agricole permet de faire vivre une large partie de la population et contribue substantiellement au développement économique du pays.

Compte tenu de ces contraintes internes et externes, les objectifs de croissance agricole et de sécurité alimentaire peuvent être atteints par l'amélioration de la productivité ; l'éleva-

tion du niveau des revenus ; l'atténuation de la vulnérabilité face aux fluctuations des marchés ; la garantie de la stabilité des prix.

Cela passe par des subventions à l'utilisation d'intrants tels que l'irrigation, les infrastructures, les fertilisants, les pesticides, et par des mesures de soutien de marché.

L'Inde souligne enfin que «les pays en développement doivent être autorisés à accorder un soutien interne au secteur agricole pour pouvoir relever les défis que leur pose la sécurité alimentaire et préserver la viabilité de l'emploi rural, lequel différerait des mesures de soutien et des subventions qui faussent les échanges et dont l'application est actuellement autorisée par l'Accord » (OMC, Document WT/GC/W/152, mars 1999).

Mais pour l'Inde la sécurité alimentaire ne relève pas de la multifonctionnalité : « les considérations en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance » des pays en développe-

ment ne se situent pas du tout sur le même plan que les considérations autres que d'ordre commercial avancées par quelques pays développés dans le cadre de la « multifonctionnalité de l'agriculture » afin de rendre légitimes et donc de perpétuer leurs subventions qui faussent les échanges, et ne devraient pas être confondues avec ces considérations ou leur être assimilées. Dans les pays développés, un très faible pourcentage de la population travaille dans l'agriculture et les moyens de subsistance de la population ne sont en aucune façon menacés comme ils le sont dans la plupart des pays en développement. En outre, bien que leur secteur agricole soit sous-développé, les pays en développement ne souhaitent pas fausser les échanges et voudraient au contraire exiger que la totalité du soutien faussant les échanges soit éliminée de l'Accord actuel pour la totalité des Membres. »

Source : OMC, Document G/AG/NG/W/102, 15/01/2001



et d'infrastructures économiques et toucher les populations situées en aval des zones cultivées.

La reconnaissance du rôle environnemental de l'agriculture et l'existence de défaillances de marché qui empêchent de le prendre totalement en compte, justifient les mesures de politique agricole qui visent à limiter les effets négatifs et à développer les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement.

### **1.3. La fonction sociale de l'agriculture : la création et le maintien de l'emploi en zone rurale**

#### **L'agriculture crée ou maintient des emplois en zone rurale**

Dans les pays en développement, et notamment en Afrique, la majorité des actifs travaillent dans l'agriculture et les alternatives d'emploi dans les autres secteurs d'activités restent très limitées. Même si ces producteurs ne sont pas compétitifs « internationalement », leur maintien en zone rurale participe du développement local, garantit leur sécurité alimentaire et accroît la sécurité alimentaire du pays, enfin, évite les flux migratoires massifs vers les villes.

Dans les pays développés, la proportion d'agriculteurs est beaucoup plus faible. Mais de nombreuses activités dépendent de l'agriculture (industrie du matériel agricole, industries de transformation des produits agricoles). Le nombre de salariés dépendant du secteur agricole est donc loin d'être négligeable. De plus, une région où l'activité agricole est présente apparaît plus accueillante pour les touristes et permet de développer un « tourisme vert ».

#### **► A Maurice l'agriculture prévient l'exode rural**

Pour l'île Maurice « l'agriculture a su prévenir l'exode rural en gardant près de la moitié de sa population dans les zones rurales, grâce à des activités agricoles viables et rémunératrices. Cela a permis d'éviter les fléaux sociaux associés à la surpopulation urbaine, subis par bon nombre de pays tant développés qu'en développement, tout en préservant la qualité de vie de tous. Un secteur agricole dynamique et rémunérateur organisé autour de la filière du sucre a généré des retombées positives au niveau du bien-être des populations rurales en permettant, entre autres choses, l'aménagement d'infrastructures, le développement d'un réservoir de compétences, de possibilités d'éducation, de programmes d'habitat, de santé, de logements collectifs et de loisirs, tout en générant de nombreux phénomènes de démultiplication économique sur lesquels le développement socio-économique du pays peut s'appuyer. »

*Source : G/AG/NG/W/36/Rev.1,  
9 novembre 2000*

#### **L'aménagement du territoire et le développement rural**

En créant ou en maintenant des emplois en zone rurale, l'agriculture permet de préserver un certain nombre d'autres activités qui ne sont pas directement liées à l'agriculture : petits commerces, services publics (poste, écoles).

L'activité agricole contribue donc à lutter contre l'exode rural et contre la « désertification » humaine des campagnes. Elle joue ainsi un rôle important dans l'aménagement du territoire, en permettant une répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire d'un pays.

#### **► Pour l'Europe l'agriculture est un secteur clé du développement rural**

Ainsi, l'Europe souligne que « dans les pays où le secteur agricole représente une part importante de l'emploi global, par exemple dans les pays où les agriculteurs totalisent plus de 50 % de la population active, l'agriculture sera vraisemblablement l'activité économique clé qui déterminera les progrès accomplis par le développement rural. Avec une part si importante de la population active employée dans l'agriculture, toute mesure qui conduit à une réduction rapide et volontaire du nombre d'emplois aurait des conséquences catastrophiques pour tous les travailleurs et les personnes à leur charge, aboutissant à l'instabilité tant sociale que politique. »

De plus, « dans tous les pays, le secteur agricole fait vivre un ensemble de secteurs offrant des prestations accessoires ou de services, et constitue ainsi une activité économique dans les chaînes de l'offre et de la demande, mais aussi dans les industries de transformation. Là où l'agriculture est l'activité économique primordiale, il se peut que l'économie rurale dans son intégralité, y compris les prestations telles que les soins de santé, l'éducation ou les infrastructures de base, soit tributaire de sa rentabilité. »

*Source : OMC, G/AG/NG/W/36/Rev.1,  
9 novembre 2000*

Pour les pays en développement, l'agriculture est souvent le secteur central de leur économie. Cela explique que pour la plupart d'entre eux le développement rural est une des principales considérations non-commerciales.

## **2. LES « CONSIDERATIONS AUTRES QUE D'ORDRE COMMERCIAL » ET L'ACCORD DE L'OMC**

### **2.1. Une notion contraire à la philosophie de l'OMC**

L'agriculture a donc un rôle multifonctionnel qui ne se limite pas à celui de produire des aliments et de matières premières : elle permet aussi d'assurer des fonctions vitales (sécurité alimentaire, protection de l'environnement, emploi) qui ne sont pas ou imparfaitement prises en compte par le marché.

Cette imperfection du marché peut justifier l'intervention directe des Etats (mesures de soutien et de protection) pour préserver ces fonctions.

Ceci est en principe contraire à la philosophie de l'OMC (libéralisation des échanges et des économies).

L'enjeu des discussions à l'OMC sur les aspects non commerciaux est de définir les instruments permettant de préserver les fonctions vitales de l'agriculture sans provoquer des effets négatifs (distorsions) trop importants sur les



marchés (protection des marchés nationaux par exemple). Le débat porte donc surtout sur le degré de distorsion admis.

## 2.2. Les positions des pays sur la multifonctionnalité

### *Les pays en développement*

Ce sont principalement la fonction de sécurité alimentaire et la fonction de développement rural que les pays en développement défendent à travers les aspects non commerciaux de l'agriculture.

Ils veulent pouvoir disposer d'instruments permettant : de protéger les petits agriculteurs et les exploitations familiales ; d'offrir des emplois aux populations rurales ; de favoriser le développement rural ; de protéger la production intérieure en contrôlant les importations ; de lutter contre la pauvreté.

Ces instruments doivent entrer dans le cadre du traitement spécial et différencié qui leur est accordé et ne doivent pas pouvoir être utilisés par les pays développés qui les revendiquent (voir fiche n°8). Certains proposent même la création d'une boîte développement. La position de l'Union européenne s'apparente en général pour eux à une forme de protectionnisme déguisée.

Nombre d'entre eux, et notamment l'Inde, soulignent que certains aspects de la multifonctionnalité, comme la sécurité alimentaire, ne peuvent être traités de la même façon si l'on est un pays développé ou un pays en développement. Il est alors nécessaire de définir précisément selon les pays quels aspects sont ou ne sont pas des considérations non-commerciales de l'agriculture.

### *Les pays «amis» de la multifonctionnalité*

24 pays<sup>1</sup> ont présenté à l'OMC une note sur la multifonctionnalité de l'agriculture, suite à une initiative de l'Union européenne, du Japon, de Maurice, de la Norvège, de la République de Corée et de la Suisse. Ils revendiquent le droit pour chaque pays de traiter de considérations non commerciales, à savoir : le renforcement du développement rural et de sa viabilité socio-économique ; le renforcement de la sécurité alimentaire ; le renforcement de la protection de l'environnement ; la promotion de la coexistence de plusieurs types d'agriculture.

L'Union européenne a déjà mis en place des mesures pour appliquer le principe de multifonctionnalité de l'agriculture dans la réforme de la Politique agricole commune (Cf. Fiche n°6). Cependant, elle a aussi renforcé les instruments de soutien à une agriculture intensive et « compétitive ».

Au nom de la multifonctionnalité, ces pays justifient la possibilité d'user de soutiens pouvant créer des distorsions sur les échanges. L'Europe reconnaît qu'il faut dans la mesure du possible user d'instruments les moins distorsifs possibles.

### *Les Etats-Unis et le groupe de Cairns*

Ces pays sont réticents à l'égard du principe de la multifonctionnalité et les pays du groupe de Cairns s'y sont même opposés pendant longtemps.

Ils reconnaissent que l'agriculture a d'autres fonctions que celle de production, notamment celles environnementale, de sécurité alimentaire et de développement rural.

Mais ils veulent que les instruments utilisés aient un impact très limité sur les marchés et qu'ils soient précisément définis : par exemple, les aides utilisées doivent être des aides découplées (cf. Fiche n°6).

## 2.3. Conclusion

Parce qu'elle relève principalement de préoccupations de pays développés, la multifonctionnalité fait face à de nombreuses réticences dans le cadre des négociations commerciales.

Pour être crédible, la multifonctionnalité devrait répondre à trois types de légitimité :

① une légitimité interne d'abord. L'agriculture devrait effectivement répondre aux attentes sociales et économiques exprimées à son endroit. La politique agricole devient alors un exercice de démocratie, de hiérarchisation des priorités nationales, d'articulation des politiques et évidemment d'allocation des ressources ;

② une légitimité « de cohérence » ensuite. En abordant les questions de qualité et de sécurité sanitaire, de protection de l'environnement et de biodiversité, la discussion sur la multifonctionnalité de l'agriculture devrait être élargie et articulée avec les négociations sur les droits de propriété intellectuelle, les normes sanitaires et phytosanitaires, etc. ;

③ enfin une légitimité internationale au regard de l'Accord agricole lui-même. Des alliances pourraient se nouer entre les pays amis de la multifonctionnalité et une partie des pays en développement, et en premier lieu les pays importateurs nets de produits alimentaires. Mais cela signifierait notamment mieux gérer les interactions entre les politiques agricoles. L'Europe apparaît de ce point de vue ambiguë : revendiquant à la fois les moyens de protéger et de soutenir une agriculture paysanne et des instruments d'intervention qui conduisent à concurrencer les agricultures du Sud sur leurs propres marchés.

1) Barbade, Burundi, Chypre, Communautés européennes, Corée, Estonie, Fidji, Islande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Maurice, Mongolie, Norvège, Pologne, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Slovénie, Suisse, Trinité-et-Tobago.



**CE QU'IL FAUT  
RETENIR**

● L'Accord agricole indique que les nouvelles négociations dans le secteur agricole devront prendre en compte les « considérations autres que d'ordre commercial ».

● Les « considérations autres que d'ordre commercial » recouvrent la « multifonctionnalité » de l'agriculture. Ce concept rappelle que l'agriculture, au-delà de sa fonction de production de nourriture et de matières premières, remplit d'autres fonctions : sociale, environnementale, d'aménagement du territoire, de sécurité alimentaire...

● L'Accord agricole cite deux aspects non-commerciaux de l'agriculture : la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

● Parce que l'OMC va dans le sens d'une « marchandisation » de l'agriculture et que le marché ne prend pas spontanément en compte ces fonctions non marchandes, certaines formes de soutien public peuvent dès lors s'avérer nécessaires pour les obtenir.

● Justifiant l'intervention de l'Etat et donc de la possibilité de distorsions, les considérations autres que d'ordre commercial sont contraires à la philosophie de l'Accord de l'OMC.

● Pour les pays en développement, la sécurité alimentaire, le développement rural et l'emploi sont les principales considérations non commerciales de l'agriculture. Ces considérations doivent entrer dans le cadre du traitement spécial et différencié, au besoin via la création d'une boîte développement.

● Pour les pays « amis de la multifonctionnalité », celle-ci justifie l'intervention de l'Etat, même si elle crée des distorsions.

● Les Etats-Unis et le Groupe de Cairns sont assez réticents à l'égard du principe de la multifonctionnalité. Ils reconnaissent

que l'agriculture a d'autres fonctions que celle de production, mais ils veulent que les instruments utilisés aient un impact très limité sur les marchés et qu'ils soient précisément définis.

● Pour que l'Europe puisse défendre le principe de multifonctionnalité, notamment vis-à-vis des PED, il faut que ce principe soit légitime à la fois en interne et au niveau international.